

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU SEIN DU SECTEUR NON MARCHAND FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE

CP 332, CP 304, SCP 318.01, SCP 319.02,
SCP 329.02 ET 329.03



SPF Emploi

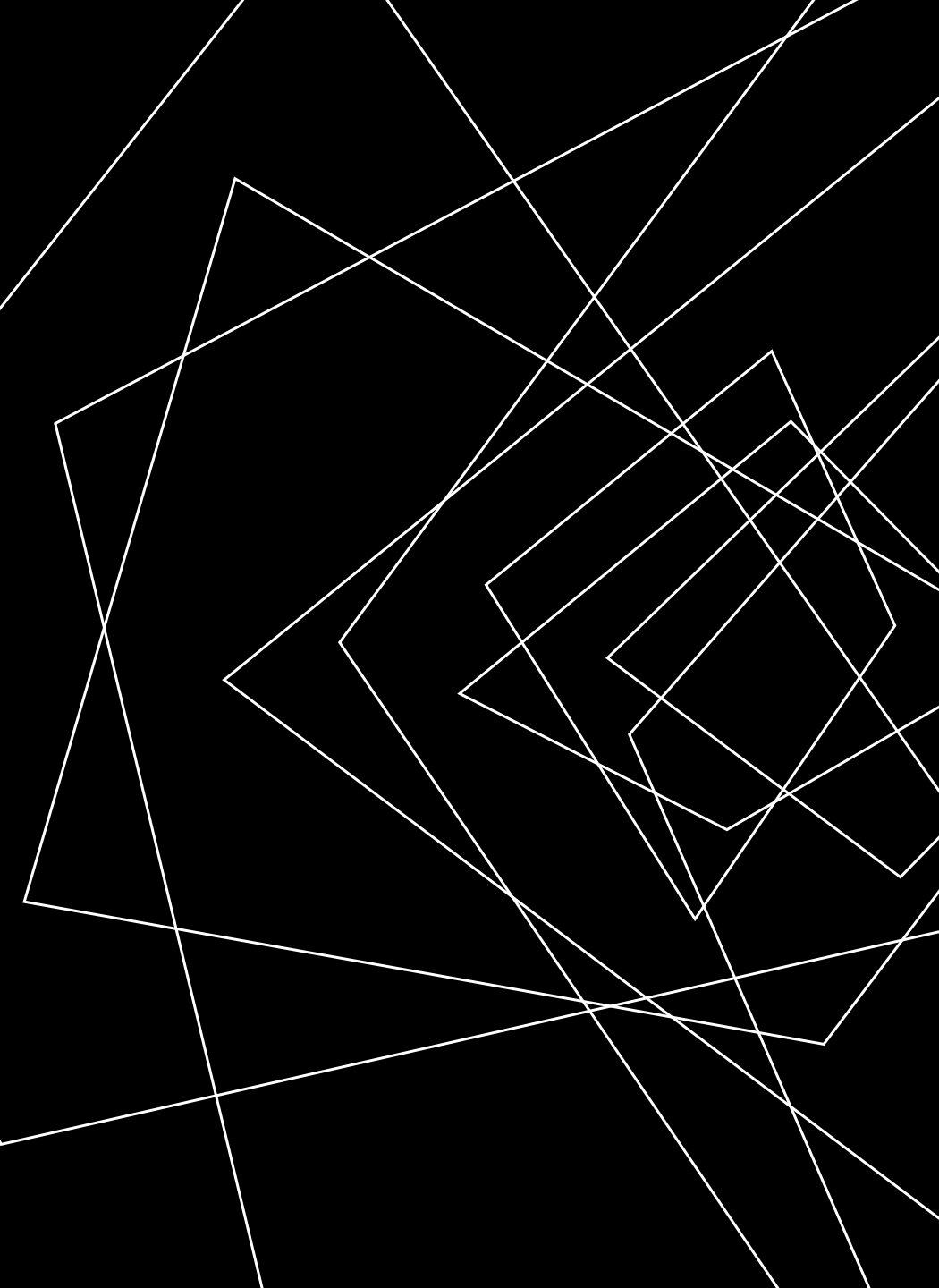
3 octobre 2022

QUI EST CONCERNÉ ET POURQUOI ?

C'est un projet transversal qui touche tous les secteurs APEF (hors 327.02 et 27.03) : CP 304 (arts du spectacle), SCP 318.01 (services des aides familiales et des aides seniors), SCP 319.02 (établissements et services d'éducation et d'hébergement), SCP 329.02 et 329.03 (secteur socio-culturel) et CP 332 (secteur de l'aide sociale et soins de santé).

En situation post-covid, le secteur non-marchand a été fragilisé : incertitudes, manque de financements et de reconnaissance, etc.

La prévention des risques psychosociaux vise à **aider les organisations**, durement touchées par la crise sanitaire, à **redéployer autrement leurs ressources** afin de **contribuer à une meilleure qualité et durabilité de la vie au travail**, à **reconstruire un collectif de travail** qui prenne **soin du personnel** et qui soit et reste au service des missions **en faveur du public**.



ACTIONS PRÉVUES

- ▷ **Organiser des séances d'information** concernant les RPS et les actions proposées à travers le projet
- ▷ **Sensibiliser et outiller** : via des **supports de communication** et via des **ateliers d'introduction aux RPS**
 - ▷ Outiller et conseiller via des **analyses participatives des risques sur site**
- ▷ Outiller via **des analyses participatives des risques en ligne** et conseiller via un échange concernant les résultats
- ▷ Faciliter la mise en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) via **des ateliers thématiques**
 - ▷ Mobiliser et concerter les acteurs, et **produire de la connaissance via la recherche-action**
 - ▷ Coordonner une approche sectorielle des RPS **pour les années à venir**
- ▷ **Diffuser et relayer via des séances de diffusion**, via les partenaires sociaux et les réseaux sociaux

PHASES-CLÉS DU DÉROULEMENT

▷ Septembre-décembre 2022 :

- Recrutement et organisation de l'équipe-projet
 - Sélection des opérateurs
- Mise au point et validation des procédures et documents de collaboration avec les opérateurs et institutions (gestion et évaluation)
- Mise au point de la communication et premières communications concernant le projet
 - Premières réunions de suivi

▷ Mi-novembre 2022 à mi-juin 2023 :

- Mise en place des ateliers
- Réception des demandes de participation aux ateliers, aux analyses des risques, aux accompagnements d'équipe
- Poursuite des communications concernant le projet
 - Réunions de suivi

▷ Mi-juin à fin août 2023 :

- Évaluation des actions
- Dernières réunions de suivi
 - Réunion de diffusion

EN QUOI LE PROJET EST-IL INNOVANT ?

Articulation de **plusieurs actions de soutien** à la prévention des risques psychosociaux à **l'échelle de plusieurs secteurs**

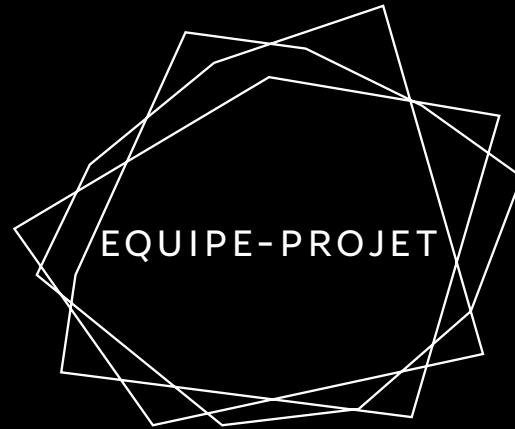
Mise en place d'**ateliers concernant les risques psychosociaux**

Mise en place d'**analyses participatives des risques via des questionnaires et via des groupes de travail**

Evaluation externe des actions et recherche-action sectorielle

Attention à l'accessibilité aux actions reprises : elles ne concernant pas seulement les postes-clés et la ligne hiérarchique mais s'adressent également à l'ensemble des travailleurs des organisations, les considérant comme des acteurs potentiels de prévention au sein de leur entreprise.

RESSOURCES DU PROJET



François Willemot – Responsable de projet au sein de l'APEF

Chloé Merola – Collaboratrice administrative

Responsables des fonds sectoriels
- Laurence Coulon, Marc Denisty, Nicolas Dimitriadis, Julien Mouton



Prévues **avec une dizaine d'organismes externes** en appui à la réalisation des différents volets du projet

(Sélection en cours)



Le projet s'appuie sur **le subside du SPF Emploi et un apport complémentaire des Fonds** durant la période du projet (09/22 – 08/23)

Au dernier quadrimestre 2023 : poursuite des actions du projet à charge des Fonds

Sur base des résultats du projet, un nouveau projet récurrent en faveur de la prévention des RPS se mettra en place à partir de 2024